



MINISTÈRE
DE LA SANTÉ ET DE LA RECHERCHE

Le Ministre

POLYNÉSIE FRANÇAISE

N° 00 07 37 /MSR

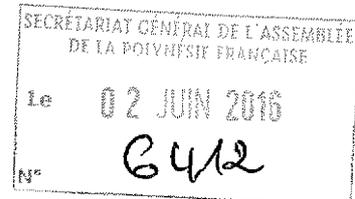
Papeete, le

02 JUIN 2016

Affaire suivie par :
Secrétariat de la Direction de la santé

à

Madame Éliane TEVAHITUA
Représentante du Groupe UPLD
Assemblée de la Polynésie française



Objet : Réponse à la question écrite au Gouvernement relative aux perspectives d'évolution de l'Hôpital de Taiohae

Réf. : - Votre courrier n° 38 / 2015 / UPLD / CAB / ET / mm du 30 novembre 2015 adressant votre question écrite datée du même jour au Président de l'Assemblée du Pays,
- Courrier de l'Assemblée de la Polynésie française n° 3858 / 2015 / APF / SS / jp du 02 décembre 2015 transmettant votre question écrite enregistrée sous n° 14317 SG.

Madame la Représentante,

Vous interpellez le gouvernement sur la situation de l'hôpital de Taiohae aux Marquises. Vous faites notamment état des difficultés que connaît l'établissement pour, d'une part recruter et, d'autre part, fidéliser les personnels qui y travaillent.

Cette situation est en effet préjudiciable tant sur le plan de la continuité des soins que sur celui de la qualité des prises en charge des patients, notamment ceux atteints de maladies chroniques, pour lesquels la régularité du suivi est un élément important de la qualité des soins. Or, celle-ci est grandement facilitée par des professionnels stables, connus des malades et en qui ils ont confiance.

Le gouvernement s'efforce de tout mettre en œuvre pour trouver des solutions. Celles-ci sont néanmoins rendues difficiles par les conditions de relatif isolement des professionnels à Taiohae. L'exercice médical a beaucoup évolué depuis 20 ans. Un jeune médecin privilégie aujourd'hui avant tout le travail collégial, au sein d'une équipe. Ce n'est pas en général les conditions de travail au sein de nos structures. L'attractivité financière peut bien sûr aider, mais elle est de moindre importance au regard des critères précédents.

S'agissant des autres professionnels de santé, les infirmières et les sages-femmes en particulier, vous savez aussi que les mesures mises en place, tendant à favoriser l'exercice dans les archipels des étudiants boursiers, ne sont pas efficaces. Nombreux sont les professionnels pourtant polynésiens ainsi formés qui refusent de quitter les Iles du Vent et préfèrent rembourser leurs bourses plutôt que d'aller travailler dans les archipels, et pas seulement aux Marquises.

Nous devons donc aller au-delà. La première piste consiste à améliorer l'accueil et les conditions de travail des professionnels qui choisissent ces exercices plus contraignants. Vous avez raison de le souligner, des efforts sont à faire sur ce plan et le ministère a d'ores et déjà entamé une réflexion sur la gestion des recrutements et des formations des personnels de la direction de la santé.

Par ailleurs, le Schéma d'organisation sanitaire prévoit, ainsi que vous le suggérez, de constituer des équipes à l'échelle du Pays, en mettant en place notamment un centre hospitalier public polynésien, regroupant les hôpitaux de Tahiti, CHPF et Taravao, avec ceux de Uturoa et de Taiohae. Ainsi une dynamique de soins d'ensemble à l'échelle du *fenua* doit se créer, qui facilitera grandement d'une part les recrutements et d'autre part les mobilités entre les différentes structures hospitalières ainsi que l'accès aux actions de formation continue, indispensables au maintien dans la durée des compétences des professionnels.

J'ajoute enfin que rompre l'isolement relatif des équipes des îles par le développement accru de la télémédecine est une autre priorité indissociable de la précédente.

Je vous prie d'agréer, Madame la Représentante, l'expression de mes hommages.

Copie(s) :

PR 1
PR-APF 1
MSR 1
DSP 1



Patrick HOWELL